Groupement DISI Sud-Est

16, Rue Borde 13357 Marseille Cedex 20
Téléphone : 04.91.17.92.04/05 - Fax : 04.91.17.92.24
fo.drfip13@dgfip.finances.gouv.fr
http://www.fo-dgfip-sd.fr/D13/
http://www.fo-dgfip-sd.fr/013/

Marseille, le 5 novembre 2013

Listes d'aptitude 2014 : à guichets fermés…

Les Commissions Administratives Paritaires Locales n°1 et n° 2 de la DISI Sud-Est ont été réunies, lundi 4 novembre 2013, pour examiner les candidatures pour la liste d'aptitude aux grades de Contrôleur et d'Inspecteur des Finances Publiques, au titre de l'année 2014.

Ces réunions ont été l'occasion pour le syndicat Force Ouvrière DGFiP de rappeler sa position sur le mode de promotion par liste d'aptitude (cf http://www.fo-dgfip-sd.fr/D13/IMG/pdf/CAPL_Listes_Aptitudes_DISI-201311_Liminaire_FO.pdf).

En réponse, Robert Perrier, responsable de la DISI et Président des CAPL, a rappelé que l'Administration devait sélectionner les meilleures candidatures, au-delà du seul critère d'ancienneté administrative. La sélectivité notamment pour l'accès au grade d'Inspecteur, ne permettra pas d'enrichir la liste (« déjà conséquente !… ») des agents classés Excellents. Les propositions d'inscriptions transmises à la CAP Nationale resteront donc au plus près du volume prévisible des promotions. « Il y a des choix à faire », et la Direction les assume.

Bref, comme on pouvait le craindre, la marge de manœuvre était restreinte, au risque de décourager de nombreux agents. La diminution sensible du nombre de candidats pour l'accès au Cadre A, si elle se confirme l'an prochain, en sera un signe évident. A suivre…

Quant au maintien sur place des PSE ou PAU promus dans un grade compatible avec leur qualification, la Direction doute de la pérennité du principe. Nous espérons avoir très vite des garanties sur ce point de la part de la DGFiP. En attendant, la mobilité reste un critère déterminant dans l'examen des dossiers.

De C en B…

Dans un contexte aussi contraint, un éventuel reclassement de dossier en catégorie supérieure ne pouvait qu'être rare…Un seul agent a été reclassé de « Très bon » à « Excellent », pour notre plus grand satisfaction.

Les « jeunes » candidats sont incités à passer des concours ; à part l'engagement de reconsidérer favorablement quelques rares candidatures (sous condition de confirmer l'an prochain leur qualité et leur engagement à la mobilité), tout montre que, pour le plus grand nombre, le chemin sera très long, voire sans issue…

Au final, sept dossiers Excellents (sur 37 candidats) ont été classés par l'Administration, pour un volume prévisible de 4 promotions…

Les représentants FO se sont prononcés en faveur des dossiers classés en « Excellent », et contre les listes de « Très bon », et « A revoir », compte tenu des nombreuses incertitudes qui planent sur leur évolution.

De B en A…

Cinq dossiers sur 26 candidatures sont confirmés dans la catégorie Excellents ; l'ordre de classement respecte celui établi l'an dernier, pour garantir une certaine cohérence dans l'évolution des dossiers.

Malheureusement, les débats en séance n'ont pas permis d'obtenir des évolutions positives ; sans fermer la porte à une promotion au choix, la Direction renvoie systématiquement les agents vers l'Examen Professionnel de B en A, « voie plus rapide et plus sure », selon elle.

Plus encore que pour les cadres C, nous sommes dans une situation excédentaire qui ne pourra évoluer avant plusieurs années…Et pendant ce temps-là, les agents continueront d'espérer, parfois à tort…

Les représentants FO se sont prononcés en faveur des dossiers classés en « Excellent » ou « Très bon », tout en regrettant le blocage a priori de la liste initiale des Excellents, et se sont abstenus sur la liste de ceux « A revoir ».

Les guichets sont fermés…

Fidèles à leur habitude, les représentants FO DGFiP ont examiné tous les dossiers déposés auprès des CAPL compétentes. S'ils portent une attention particulière aux demandes qui leur ont été confiées, ils ne s'interdisent pas d'intervenir en séance sur d'autres dossiers, dès lors qu'ils peuvent apporter un élément complémentaire ou un éclairage différent, de nature à faire pencher la balance du côté de l'agent.

L'Administration se montre parfois réticente à reconsidérer son jugement, un discours univoque et cohérent des représentants des personnels peut l'y aider.

Félicitations, donc, aux agents classés Excellents (même si tous ne seront pas lauréats, loin s'en faut !)

Pour autant, le compte n'y est pas ! !

Si les agents espéraient une meilleure reconnaissance de leur compétences, dans un espace professionnel spécifique à l'Informatique de la DGFiP, le message est clair : ce sera non ! Et FO DGFiP le regrette vivement !

Et ce ne sont pas les mesures prévues dans le projet de Loi de Finances pour l'année 2014 qui amélioreront la situation de l'avancement.

La partie se joue vraiment à guichets fermés ! !…

La Délégation FO DGFiP Groupement DISI Sud-Est : André AMBROSIO (ESI Marseille Prado), Jean-Jacques SETA (ESI Ajaccio)

BULLETIN D'ADHESION

FO la force syndicale DGFiP

NOM : ---------- PRÉNOM : ----------

N° DGI ou N° AGORA : ---------- ADRESSE MÈL : ----------

GRADE : ---------- QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : --------- %

AFFECTATION : ----------

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à ---------- le ----------

(signature)

→ **66 %** *de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*

AVEC F.O. PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAIN